

## **Compte-rendu de l'atelier citoyen sur la réforme de l'Assurance Chômage - 4 juillet 2019**

### **Présentation de la réforme**

Cette réforme s'inscrit dans la continuité des réformes déjà engagées depuis le début du quinquennat pour moderniser le marché du travail : après les ordonnances sur le dialogue social, les réformes sur l'apprentissage et la formation professionnelle, la réforme de l'assurance chômage constitue le dernier pilier de la reconquête menée par le Gouvernement sur le front de l'emploi.

### **Les 4 axes de la réforme :**

- Mettre fin au recours abusif aux contrats courts ;
- Faire en sorte que le travail paie toujours plus que l'inactivité ;
- Introduire une dégressivité de l'indemnisation pour les salariés qui perçoivent les salaires les plus élevés et qui sont en mesure de trouver un emploi plus rapidement que les autres ;
- Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

### **Les principales mesures de la réforme :**

1. Tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise auront droit à l'assurance chômage quand ils démissionnent pour réaliser un projet professionnel
2. Tous les salariés seront gratuitement accompagnés pour élaborer et réaliser leur projet professionnel lorsqu'ils démissionnent
3. Les travailleurs indépendants auront désormais droit à l'assurance chômage, sans cotisation supplémentaire
4. Tous les demandeurs d'emploi ayant reçu une proposition d'emploi stable mais qui doivent préalablement mettre à niveau leurs compétences pourront bénéficier d'une formation sur-mesure correspondant à la proposition
5. Tous les demandeurs d'emploi qui le souhaitent auront droit, dans les 4<sup>èmes</sup> semaines qui suivent leur inscription à Pôle emploi, à deux demi-journées d'accompagnement intensif avec Pôle emploi
6. Les demandeurs d'emploi en situation de cumul ou d'alternance prolongés entre emploi et chômage (travailleurs précaires) bénéficieront d'un accompagnement dédié
7. Les demandeurs d'emploi bénéficieront de nouvelles aides concrètes pour répondre à une offre d'emploi.
8. Pour lutter contre la précarité et l'enchaînement des CDD ou des missions d'intérim, un système de bonus-malus pour les entreprises de plus de 11 salariés sera mis en place.
9. Les entreprises bénéficieront d'une nouvelle offre de services de Pôle emploi, leur permettant de répondre plus rapidement et plus efficacement à leurs difficultés de recrutement.
10. Il ne sera plus possible de gagner davantage au chômage qu'en travaillant.
11. Il faudra davantage travailler pour ouvrir des droits à l'assurance chômage.
12. Les modalités d'indemnisation du chômage tiendront désormais compte du niveau de revenu des salariés.

### **Focus**

Deux mesures ont longtemps été discutées au cours de nos échanges :

- **Il faudra davantage travailler pour ouvrir des droits à l'assurance chômage**  
Mise en oeuvre au 1er novembre 2019

Actuellement, il faut avoir travaillé, pour accéder à l'assurance chômage, au minimum 4 mois sur les 28 derniers mois. Datant de 2009, cette règle a été mise en place à une période où le nombre de chômeurs augmentait de plusieurs dizaines de milliers de personnes par mois. Le chômage recule régulièrement depuis 2 ans. Le taux de chômage est aujourd'hui sous la barre des 9 %, pour la première fois depuis 10 ans. La période de travail minimum pour accéder à l'assurance chômage sera donc ramenée à 6 mois sur 24, ce qui n'empêchera pas notre régime de rester l'un des plus favorables d'Europe.

À titre d'exemple, en Allemagne, il faut avoir travaillé au minimum 12 mois sur les 24 derniers pour accéder à l'assurance chômage. En 2014, les partenaires sociaux créaient le principe de rechargement des droits, qui sera maintenu. Il permet que chaque jour travaillé puisse cumuler 2 jours d'indemnisation. Le seuil minimum de rechargement sera ramené à 6 mois, au lieu d'1 mois aujourd'hui. Ainsi, que l'on soit salarié ou demandeur d'emploi en situation de cumul emploi-chômage, 6 mois d'activité seront nécessaires pour ouvrir un nouveau droit à l'assurance chômage.

- **Les modalités d'indemnisation du chômage tiendront désormais compte du niveau de revenu des salariés.**

Mise en oeuvre au 1er novembre 2019

Les salariés qui avaient un revenu du travail supérieur à 4500 € bruts par mois verront leur indemnisation réduite, au début du 7ème mois d'indemnisation, de 30 %, avec un plancher fixé à 2 261 € nets. Cette mesure concerne uniquement les 10 % des salariés les mieux rémunérés de notre pays qui seront impactés. Tous les salariés âgés de 57 ans et plus ne seront pas concernés par la mesure.

### **Synthèse des échanges**

Nous avons échangé ensemble durant deux heures autour de la réforme de l'assurance-chômage et axé nos discussions autour de quatre questions.

- ***Quelle est selon vous la priorité en matière de lutte contre le chômage ? Contre la précarité ?***

La formation a rapidement émergé comme la principale priorité en matière de lutte contre le chômage. En effet, en ce qu'elle permet et "solidifie" un changement de trajectoire et une évolution personnelle et professionnelle, elle apparaît comme cruciale pour trouver un nouvel emploi, surtout dans le cas d'un changement de secteur d'activité. La formation ne peut pas être un blocage, au contraire, elle doit être un levier émancipateur vers l'emploi. Elle doit pouvoir trouver des financements autres que Pôle Emploi, qui par ailleurs propose une offre trop limitée et pas assez orientée "métiers". La réforme de l'apprentissage a été saluée et il a été encouragé de continuer dans cette voie pour valoriser ce type de filière comme chez nos voisins allemands afin qu'elle aboutisse à des insertions réelles, notamment des jeunes, dans le marché du travail. L'école a été identifiée comme un acteur-clé en ce qu'elle forme et oriente les futurs demandeurs d'emploi.

La facilitation du recrutement pour les entreprises, la flexibilité du marché de l'emploi, l'accompagnement de l'entreprenariat et les aides aux mobilités ont également été cités comme moyens efficaces de lutter contre le chômage.

La lutte contre le recours abusif aux contrats courts et leur enchaînement a largement été discuté comme moyen de lutter contre la précarité, et la situation parfois complexe des travailleurs

indépendants a également été pointée du doigt. Enfin, a été identifiée la nécessité pour le gouvernement de cibler davantage les mesures proposées et de prioriser en fonction de la difficulté des situations (étudiants, familles monoparentales, etc.).

Une grande partie des échanges ont concerné Pôle Emploi comme acteur d'insertion au marché de l'emploi. Ont été soulevés : les lacunes concernant les prises en compte individuelles de cas difficiles, la qualité trop aléatoire du suivi, l'inadéquation entre les formations proposées et les demandes émises, et le manque de (réponses aux) sollicitations des entreprises qui cherchent à recruter.

- ***Quelle(s) mesure(s) de la réforme de l'assurance-chômage vous paraissent les plus pertinentes pour lutter contre le chômage et la précarité ?***

Les mesures de la réforme de l'assurance-chômage identifiées comme les plus pertinentes pour lutter contre le chômage et la précarité sont les suivantes :

- Le système de bonus-malus pour les entreprises de plus de 11 salariés afin de lutter contre la précarité et l'enchaînement des CDD et missions d'intérim,
- La possibilité de bénéficier d'une formation sur-mesure correspondant à la proposition d'emploi stable reçue pour tous les demandeurs d'emploi en ayant besoin,
- L'impossibilité de gagner plus au chômage qu'en travaillant,
- L'indemnisation des salariés démissionnaires ayant au moins 5 ans d'ancienneté.

- ***Quelles mesures de la réforme de l'assurance-chômage vous paraissent les moins pertinentes pour lutter contre le chômage et la précarité ?***

- De vraies craintes ont été soulevées concernant la dégressivité jusqu'à 30% à partir du septième mois d'indemnisation des allocations-chômage pour les chômeurs de moins de 57 ans qui percevaient un salaire de plus de 4.500€ brut par mois, notamment en raison des effets de seuil.
- Le fait de travailler davantage pour ouvrir des droits à l'assurance-chômage est également apparu comme une des inquiétudes principales.

- ***Quelles évolutions de l'assurance-chômage favoriseraient efficacement, selon vous, un retour durable à l'emploi ?***

Il est ressorti de nos discussions que la réforme de l'assurance-chômage dans sa forme actuelle apparaissait comme ayant davantage un objectif budgétaire, comme étant trop paramétrique, mécanique et à la marge.

La pénalisation des recours excessifs aux contrats courts a été unanimement saluée même si perçue comme pas assez coercitive.

En revanche, le rôle et les évolutions nécessaires de Pôle Emploi ont été unanimement évoqués tout au long de la discussion. Plusieurs d'entre vous ont évoqué un manque de suivi lorsque demandeur d'emploi, une inadéquation entre les recherches et les offres proposées, des formations inadaptées aux projets d'évolutions professionnelles, et une déconnexion entre les entreprises en recherche et les demandeurs.

Une réforme du fonctionnement de Pôle Emploi est donc apparue comme une évolution souhaitable pour permettre un retour durable à l'emploi. La piste de la régionalisation a notamment été évoquée.

Pour autant, vous avez également été nombreux à souligner que la relance durable de l'emploi ne saurait être aboutie qu'avec une politique de croissance adéquate afin de booster l'activité

économique. Pour cela, vous avez émis la piste d'une flexibilisation des séquences du marché de l'emploi, notamment sur la partie entre la fin de formation et l'entrée dans l'emploi.